



Amiens, le 23 avril 2020

Communiqué de presse

Coronavirus - COVID19

Respect des mesures de confinement et d'interdiction des rassemblements pendant les fêtes religieuses



Dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie de Coronavirus, le Gouvernement a mis en place des mesures d'interdiction des rassemblements et de distanciation sociale qui s'appliquent à la vie religieuse.

Dans la perspective des fêtes du Ramadan qui se dérouleront du 23 avril au 23 mai prochain, Muriel Nguyen, préfète de la Somme, et l'Association des maires de la Somme, ont engagé un travail de concertation avec l'ensemble des représentants des mosquées du département et des élus locaux concernés.

Les responsables de l'ensemble des cultes du département se sont engagés à ce que les mesures de confinement soient rigoureusement appliquées.

Toutefois, au regard des comportements observés ces derniers jours, la présence des forces de l'ordre s'avère nécessaire afin de prévenir toute tentative de rassemblement ou d'installation sur la voie publique (barnum, vente à la sauvette...), lesquelles seront systématiquement démontées.

Des verbalisations pourront être prononcées conformément aux textes en vigueur en cas de non-respect des mesures de confinement.

Le culte musulman assure par ailleurs un soutien spirituel et une écoute 7j/7 et 24h/24 au :
01.45.23.81.39.